

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/2015

Affiché en exécution de l'article L121- 17 du Code des Communes

PRESENTS : MONTARU Pierre, LUTINIER Thierry, RABIER Chantale, Dominique ELBORY, L'HUMEAU Fabrice, AUBINEAU Rodolphe, Clément HELLUIN, SURGEON Marie-Noëlle, OURY François.

ABSENTS EXCUSES : LECUIR Olivier, Michael BOULAY.

SECRETAIRE : Dominique ELBORY.

Villefrancoeur, 14 avril 2015. Le maire, Pierre MONTARU



Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, après en avoir valablement délibéré, décide :

D'accepter un ordre du jour supplémentaire

1. D'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2015.
2. D'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2015.
3. De voter le compte de gestion 2014 rédigé par le comptable.
4. De donner la présidence de la séance à Thierry LUTINIER qui propose, en l'absence de monsieur le maire, Pierre MONTARU, le Compte Administratif 2014.

Dépenses de fonctionnement : 255 871.27€

Recettes de fonctionnement : 597 819.16€

Excédent de fonctionnement : 341 947.89€

Dépenses d'investissement : 266 345.83€

Recettes d'investissement : 291 666.96€

Excédent d'investissement : 25 321.13€

Résultat de clôture : 367 269.02€

(Toutefois on note un solde négatif d'investissement de restes à réaliser de 11 921€ et un solde positif de 31 000€ de reste à recouvrer).

5. D'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 :

Ligne 002 solde exécution de la section fonctionnement reporté pour 341 947.89€

Ligne 001 solde d'exécution de la section investissement reporté pour 25 321.13€

6. De maintenir le taux des trois taxes qui reste inchangé :

Taxe Habitation : 12.80%

Taxe Foncière (bâti) : 14.85%

Taxe Foncière (non bâti) : 40.90%

7. D'approuver et de voter le budget primitif 2015 :

- En fonctionnement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 636 946.89€.

- En investissement, le budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 221 476.00€

8. De solliciter une convention avec le Conseil Général pour l'aménagement routier sur la RD 957 dans le sens Vendôme-Blois avec la mise en place d'un radar pédagogique.

9. D'adopter le choix de la majorité des habitants qui ont déposé la consultation sur le nom du gentilé pour Villefrancoeur ; Villefrancoeurois-Villefrancoeuroise.

10. Informations diverses

-Subvention aménagement routier. Pour information le service des routes du Conseil Général subventionne à hauteur de 8000€ au lieu de 800€ si le projet est retenu et éligible.

-Enquête sur les besoins en centre de loisirs menée par la commune de Landes-le-Gaulois distribué dans les cahiers de correspondances des enfants avec l'accord de monsieur le Maire et de madame la Directrice.

-Pour la cérémonie du 8 mai, rassemblement à 10h15 au cimetière et un vin d'honneur clôturera la cérémonie. Remise en état prévue au budget.

-Etude acoustique menée gratuitement par l'ARS et suivie par Thierry LUTINIER dans la garderie le restaurant scolaire et les classes.

11. Ordre du jour supplémentaire accepté par le Conseil Municipal en début de séance :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir sur les bâtiments communaux et les espaces communaux, d'une durée hebdomadaire de 17h30, en application des lois et règlements de la Fonction publique Territoriale régissant le statut particulier du présent poste à compter du 4 mai 2015.

Le Conseil Municipal vote pour la création d'un poste d'emploi saisonnier pour les espaces verts et les bâtiments communaux à 17h30 en CDD.

Plus de questions la séance est levée à 22h30.

Pierre MONTARU
Maire de VILLEFRANCOEUR

